

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**DU MARDI 27 OCTOBRE 2015 À 19 h 30**

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-sept octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy-lès-Meaux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard CHOMONT, maire.

Etaient présents : Gérard CHOMONT, maire, Francis BAUDIS, Joëlle BORDINAT, Guy PIPET, Gisèle DEVIE, Luc AIREAULT, Nicole LEKEUX, Jeannine FOUILLET, Youssef IDRISSE-OUAGGAG, adjoints, Elisabeth GASBARIAN, Lionel TEXIER, Ginette SYLVANISE, Nathalie CHARTIER-HEBERT, Valérie MEYNENT, Frédéric LAMIDET, Stéphane DESMET, Estelle DROIN-BAILLOT, Guillaume LANDAT, Louis MENDY, Jacques NEDELLEC, conseillers.

Ont donné pouvoir :

Mme Sabine ABA à Mme Nicole LEKEUX,
Mme CUNIN à M. Louis MENDY,
Mme Danièle ROUX à M. Jacques NEDELLEC.

Etaient absents :

M. Boudjema HAMELAT, M. Bruno ROUGIER, Madame Khedidja NEBZRY et M. Carlos MENDES.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Secrétaire de séance Nicole LEKEUX.

Avant de commencer, M. le Maire souhaite que chacun ait une pensée pour les personnes qui ont péri dans le terrible accident de Puisseguin.

Information générales

↳ Retour sur les manifestations :

- 13 juillet, vif succès pour la retraite aux flambeaux et cette année encore les cregyssoises et cregyssois ont pu voir un très beau feu d'artifice.
- 14 juillet, le CCAS a accueilli les anciens autour d'un barbecue. M. le Maire remercie les personnes qui ont contribué à la réussite de ce repas.
Pendant ce temps, dans le parc, beaucoup de participants au concours de boules et les enfants ont profité des structures gonflables installées sur la pelouse du parc. Merci au comité des fêtes.
- Samedi 5 septembre : Journée des associations en extérieur avec démonstrations des clubs dans le gymnase, et structures gonflables pour les enfants, là aussi belle réussite
- Samedi 26 septembre organisation par l'ESC Meaux, d'une course de VTT pour minimes dans le parc de loisirs
- Dimanche 27 septembre : fête de la pomme au Blamont sous un beau soleil. La journée a été rythmée par les animations de rue, la brocante et bien sûr vif succès pour le jus de pommes.
- Samedi 24 octobre :
 - o remise des récompenses aux lauréats des 11 maisons fleuries sélectionnées par un jury communal.
 - o Le soir, loto organisé par le comité des fêtes
- Pour finir, dimanche 25 octobre, cyclocross dans la coulée verte organisé par l'ACSL cyclisme.

↳ L'école de musique a déménagé et est maintenant installée au centre de loisirs Louis Pergaud qui appartient à la ville de Meaux.

↳ RAM : un devis a été demandé pour acheter des sièges bébés pour transporter les enfants avec leurs assistantes maternelles jusqu'au RAM.

↪ P.L.U. : un rendez-vous va être organisé avec la préfecture afin de demander des compléments d'information sur l'étude environnementale qui est imposée à la commune.

↪ Elagage des arbres le long de la RD 38 : des négociations sont en cours pour la construction d'un merlon afin d'isoler les habitations du bruit.

↪ Clos St Jacques : suite aux carottages, la mairie est dans l'attente des résultats.

↪ Les travaux d'assainissement sont maintenant terminés rue des Carrières et chemin de Meaux.

↪ Contrat Triennal de voirie : début des travaux rue de la Fontaine Sarrazin en novembre.

↪ De nombreux travaux ont été effectués pendant la saison estivale :

- La fin de l'insonorisation des salles de cantine à Jean Rostand,
- A Jacques-Tati, réfection du sol souple sous les jeux extérieurs et remplacement du grillage de la cour donnant avenue Duflocq,
- Travaux de peinture routière, marquage des stops, des passages piétons et des zones bleues,
- Rue de Flore : enrobé des places de stationnement refait et suppression des nids de poule au croisement avec la rue de Gorkha,
- Création d'un trottoir rue de la Roche afin de sécuriser le déplacement des piétons,
- Remplacement des candélabres rue de l'Île de Beauté, de Flore et dans le sous-bois de Carrefour Market,
- Rue Ronsard : travaux pour éviter les infiltrations d'eau dans les garages,
- Avenue Duflocq : Installation de deux passages surélevés en remplacement des coussins berlinois trop bruyants,
- Carrefour de Chaillouët et de la D 330 : réutilisation des coussins berlinois,
- Installation d'un nouveau chauffage à l'église.

↪ Les closeaux : démarrage des travaux pour le passage des réseaux rue de la Mare et rue Roger Salengro. Pendant la durée des travaux, les arrêts bus du Bourg et de la Fayette ne seront pas desservis. Une information est affichée sur ces arrêts.

M. le Maire passe la parole à Mme Lekeux qui fait un point sur la rentrée scolaire.

Mme Lekeux informe que la rentrée s'est bien passée, et qu'il y a eu une ouverture de classe au Blamont.

Cette année 560 élèves sont répartis de la façon suivante :

- Au Blamont 115 élèves dans 5 classes: 1 CP- 1 CE1 – 1CE2 – 1CM1 – 1CM2
- A Rostand 236 élèves dans 9 classes : 2 CP – 1 CE1 – 1CE1/CE2 – 1 CE2 – 1CE2/CM1 -1CM1 et 2 CM2
- A Tati : 209 élèves dans 8 classes : 2 petites sections, 1 petite/moyenne section, 2 moyennes sections, 1 moyenne/grande section – 2 grandes sections.

Une nouvelle organisation des N.AP. (Nouvelles Activités Périscolaires) a été mise en place. Toutes les heures sont regroupées sur une demi-journée l'après-midi, le mardi au Blamont, le jeudi à Rostand, le vendredi à Tati.

Les fréquentations sont les suivantes :

- Blamont : 74 élèves
- Rostand : 174 élèves
- Tati : 147 élèves

Les effectifs n'ont pas évolué dans les différentes structures, ils restent stables.

Portail famille : ouvert depuis le 21 octobre, les parents peuvent maintenant réserver les activités en ligne. Le paiement en ligne sera une seconde étape pour une probable mise en place en 2016.

L'école du Blamont est maintenant équipée d'une classe mobile avec 27 tablettes et la classe de M. Vitry, à l'école Jacques Tati, a été équipée d'un tableau numérique.

Mme Lekeux remercie les services techniques pour tous les travaux effectués dans les écoles pendant la période estivale.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2015

Pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé.

1 – Décision Budgétaire modificative n°2 - Rapporteur : Mme Bordinat

La convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), signée le 18 décembre 2014, prévoit la construction de 201 logements au lieudit « Les Closeaux » et la réalisation d'équipements publics.

L'article 3 de la convention stipule que les aménageurs, les sociétés SOFIMEST et HOLCRIS, participent au financement de ces équipements publics. Les trois mois de délai après les permis d'aménager étant écoulés, le premier versement pour un montant de 755 280€, correspondant au tiers du montant total, peut être recouvré.

Une procédure a été engagée par la Commune à l'encontre des entreprises chargées des études et de la réalisation de la construction du complexe polyvalent Signoret Montand. En date du 20 juillet 2015, le Tribunal Administratif de Melun a condamné la société SAGENA, titulaire de la police d'assurance unique du chantier, à verser la somme de 409 936€ à la Commune au titre des travaux nécessaires à la reprise de l'insonorisation.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision modificative n°2 au budget primitif de l'exercice 2015 prévoyant :

- Le premier versement du PUP soit 755 280€ en recettes d'investissement (Chapitre 13 Subventions d'investissement), et, parallèlement 755 280€ en dépenses d'investissement (Chapitre 23 Immobilisations en cours) ;
- La condamnation de la société SAGENA soit 409 936€ en recettes de fonctionnement (Chapitre 77 Produits exceptionnels) et parallèlement 409 936€ en dépenses d'investissement (Chapitre 23 Immobilisations en cours). Un transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement est prévu afin d'équilibrer ces écritures.

M. Nédellec demande pourquoi affecter les deux recettes au même chapitre ? Il ajoute qu'elles auraient pu être mises au chapitre 22 et qu'il a la confirmation de la DGFIP (Direction Général des Finances Publiques).

M. le Maire répond que ceci est dû au fait que les travaux ne seront pas faits cette année. Il ajoute que s'il y a une erreur, le trésorier principal en informera le service concerné.

M. Nédellec ajoute que si les sommes sont affectées au chapitre 22 un suivi pourra être réalisé.

M. le Maire répond que les travaux seront nécessairement faits car une fois que l'assureur a versé la somme, s'il y a d'autres plaintes c'est la mairie qui sera tenue pour responsable.

M. Mendy précise que ce n'est pas parce qu'il y a de l'argent dans les caisses qu'on n'a pas besoin d'explication. Il demande si M. le Maire souhaite qu'on l'applaudisse des deux mains.

M. Nédellec reconnaît que la gestion du dossier d'insonorisation est une réussite et qu'il est conséquent.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19 - Abstentions : 3 (Madame Roux, Messieurs Mendy et Nédellec).

2 – Classement dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers de l'impasse des Sources - Rapporteur : M. Idrissi

La FONCIERE SL, promoteur immobilier, a sollicité la demande de rétrocession de la voirie et des réseaux divers de l'impasse des Sources, cadastrée section AE n° 427 – Lot A – d'une superficie de 106 m², située dans le lotissement « Résidence Les Sources », pour classement dans le domaine public communal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir, à l'amiable et à l'euro symbolique, la voirie et les réseaux divers de l'impasse des Sources cadastrée section AE n° 427 – Lot A – d'une superficie de 106 m² située dans le lotissement « Résidence les Sources »,
- de classer ledit bien dans le domaine public communal,
- que la Foncière SL prenne à sa charge les frais d'acte notarié.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 – Dénomination des rues du lotissement « Résidence les Closeaux » - Rapporteur : M. Pipet

Les Sociétés HOLCRIS, SOFIMEST et TROIS MOULINS HABITAT vont réaliser 201 logements dans le nouveau quartier des Closeaux. Il y a lieu de dénommer 4 rues à l'intérieur de ce lotissement. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les noms suivants :

- Rue Vincent Van Gogh
- Rue Claude Monet
- Rue Auguste Rodin
- Rue Camille Claudel

M. Nédellec demande si c'est une volonté de mélanger sculpteurs et peintres.
Mme Devie répond que oui car ils font tous partie du courant impressionniste.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19 - Abstentions : 3 (Madame Roux, Messieurs Mendy et Nédellec).

4 – Modification du taux de la taxe d'aménagement - M. le Maire

Par délibération du 29 novembre 2011, le Conseil municipal a décidé d'instituer la taxe d'aménagement, aux taux de 5 %, 8 %, 11 % et 20 %, applicable au 1^{er} mars 2012, en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Participation pour Aménagement d'Ensemble (PAE),

Par délibération du 29 novembre 2012, le Conseil municipal a décidé d'élargir certains secteurs au taux de 11%.

En cas de vote d'un taux supérieur à 5 % dans un ou plusieurs secteurs géographiques à urbaniser dont les équipements publics sont insuffisants, les participations ne seront plus exigibles dans ce ou ces secteurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- dans les secteurs délimités en bleu sur plan annexé, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 20%, les taux initialement fixés dans ces secteurs étaient de 8 % et de 11 % ;
- sur le reste du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5% ainsi qu'un secteur qui demeure à 8%.

En conséquence, les participations sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.

M. Nédellec dit que la zone bleue qui passe à 20% est considérée comme la « dent creuse » de la commune.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit de terrains qui n'appartiennent pas à la commune, ce qui permet de freiner et maîtriser la construction au vu de la construction du quartier des Closeaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 – Convention avec RTE (Réseau de Transports d'Electricité) - Rapporteur : M. Baudis

La commune a reçu une convention le 23 juin 2015 de la société FIT Conseil, chargée de sécuriser la ligne d'énergie électrique 400KV Chambry-Penchard.

Cette convention, à établir entre RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et la commune, concerne le déboisement du lieudit « La justice » sur une surface de 82m², pour un montant de 27 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

M. Nédellec demande quelles sont les conséquences si le Conseil Municipal refuse.

M. le Maire répond qu'il ne sait pas. Il informe que ce terrain est quasiment sur le territoire de Penchard et ajoute que le déboisement a déjà été fait sans le consentement du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 – Instauration du Compte Epargne Temps pour les agents de la commune - Rapporteur : Mme Devie

Lors du Comité Technique du 15 octobre 2015, les représentants du personnel et du collège employeur ont trouvé un accord sur un règlement du compte épargne temps pour les agents de la commune.

Ce règlement prévoit que :

- Le nombre de jours pouvant alimenter annuellement le Compte épargne temps est de 5 jours plus les jours de fractionnement,
- La possibilité d'épargner les jours de repos compensateur dans la limite de 5 jours,
- Le délai de préavis à respecter par l'agent pour informer l'employeur de l'utilisation d'un congé au titre du Compte épargne temps est d'une semaine,
- Le délai à respecter pour formuler la demande annuelle d'alimentation du Compte épargne temps est avant le 1er janvier de l'année N+1.

La possibilité d'indemniser les jours épargnés ou de les prendre en compte au sein du régime de retraite additionnelle dans la fonction publique (Rafp) n'est pas instaurée.

Les dispositions de ce Compte Epargne Temps s'appliqueront à compter du 1^{er} décembre 2015.

Pas de question.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 – Création d'emplois d'agents recenseurs - Rapporteur : Mme Devie

Le recensement général de la population dans les communes de moins de 10 000 habitants a lieu tous les 5 ans. Afin de mener à bien cette mission, qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016, il est nécessaire de créer 7 emplois d'agents recenseurs qui auront chacun environ 250 logements à recenser.

M. Nédellec demande quel était le nombre de recenseurs lors du précédent recensement.

Mme Devie répond qu'il était le même.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 – Approbation du règlement intérieur de la salle Dupressoir - Rapporteur : M. Pipet

Le Conseil municipal fixe les tarifs d'occupation, mais il ne peut pas décider de l'attribution des salles. Il appartient au maire de décider de mettre à disposition des locaux, à ceux qui en font la demande, à titre gracieux ou onéreux.

Le conseil municipal doit approuver la convention type qui sera signée par le maire et les usagers pour établir les modalités d'occupation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la salle Dupressoir située rue Jean Jaurès.

M. Nédellec souhaite savoir si les tarifs annexés au règlement ont été modifiés.

M. Pipet répond que non.

M. Nédellec demande pourquoi la même délibération n'est pas prise pour la salle Signoret-Montand.

Mme Devie répond qu'il n'est pas possible de le faire car la salle ne peut pas être louée à cause du défaut d'insonorisation.

M. le Maire ajoute qu'elle est prêtée gratuitement pour certains événements type : club 3^{ème} âge, Téléthon, associations crégysoises, Harmonie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9 – Adoption des rapports annuels du délégataire du service public d'assainissement et d'eau potable et des rapports sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2014 - Rapporteur : M. Baudis

La commune de Crégy les Meaux a confié à la Société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux l'exploitation de son service public d'assainissement et d'eau potable par un contrat d'affermage.

Les rapports annuels du délégataire (RAD) pour l'année 2014 ont été communiqués par la société Véolia et doivent être approuvés par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver :

- o les Rapports Annuels 2014 du Délégué « VEOLIA » relatifs au service public d'assainissement et de l'eau potable.

- les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement, présentés par Monsieur le Maire au titre de l'année 2014,
- d'autoriser la saisie et la publication des données de son service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable sur le site de l'observatoire de l'eau.

Ces rapports seront tenus à la disposition du public.

Pas de question.

La délibération est passée au vote :

Pour : 20 - Abstentions : 2 (Madame Roux et Monsieur Nédellec).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.